

Commission : Discipline

Date : 22 janvier 2026

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	18 01 26	CS ST MICHEL	1 Match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	19 01 26	35€
D1	18 01 26	CS ST MICHEL	8 Matchs de suspension dont 2 avec sursis	Art. 3, 6 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	19 01 26	125€
D2	17 01 26	E. ST SEVERIN PALLUAUD	4 Matchs de suspension dont 2 avec sursis	Art. 8 du Barème Disciplinaire	Joueur	19 01 26	41€
D2	17 01 26	STADE RUFFECOIS	2 Matchs de suspension	Art. 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	19 01 26	41€
D3	17 01 26	AS ST YRIEIX 16	1 Match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	19 01 26	35€
D3	17 01 26	USA VERDILLE	1 Match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	19 01 26	35€
D3	17 01 26	COQS ROUGES MANSLE	8 Matchs de suspension dont 3 avec sursis	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Staff	19 01 26	90€
D3	18 01 26	FC ROUILLAC	3 Matchs de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	19 01 26	55€

JURIDICTIONS

SAISON 2025-2026

RELEVE DES SANCTIONS

N°18 DU 22 01 2026

D3	18 01 26	US BANDIAT FOOT	1 Match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	19 01 26	35€
D3	18 01 26	JS EXIDEUIL	4 Matchs de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	19 01 26	60€
D4	18 01 26	FC ST MAURICE MANOT	10 Matchs de suspension	Art. 8 du Barème Disciplinaire	Joueur	19 01 26	265€
D4	18 01 26	AS MERPINS	1 Match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	19 01 26	35€
D4	18 01 26	OF COURBILLAC	1 Match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	19 01 26	35€
U15	17 01 26	FC LA ROCHE RIVIERES	4 Matchs de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	19 01 26	60€

Lien vers le [Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur](#).

Le Président : Marcel BUISSON

La Secrétaire : Didier AUBIN